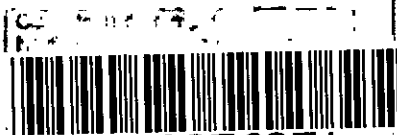




Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

Réservé
au
Moniteur
belge



26037637

06-03-2026

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

Greffe

N° d'entreprise : BE0798848646

Nom
(en entier) : Barman Privé

(abrégé) ::

Forme légale : Société à Responsabilité Limitée

Adresse complète du siège : 1 rue de l'Étang 7711 Dottignies

Objet de l'acte : Transfert de siège social

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE

BARMAN PRIVÉ SRL

Numéro d'entreprise : BE 0798.848.646

Siège social actuel : 1, rue de l'Étang, 7711 Dottignies, Belgique

Réunion du Conseil d'Administration Extraordinaire

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars 2026 à 18h00,

le Conseil d'Administration Extraordinaire de la société BARMAN PRIVÉ SRL s'est réuni au siège social.

Est présent :

- Monsieur Nicolas HOCHEPIED, administrateur.
- Monsieur Nicolas DELCOURT, administrateur.

Les administrateurs constatent qu'ils peuvent valablement délibérer conformément aux dispositions légales et statutaires.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/03/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la société.
2. Pouvoirs pour formalités.

Décisions

1. Transfert du siège social

L'administrateur unique décide de transférer le siège social de la société de :

1, rue de l'Étang, 7711 Dottignies, Belgique

vers :

15, rue Nouvelle, 7540 Rumillies, Belgique

Ce transfert s'effectue au sein de la Région wallonne.

Le changement d'adresse prend effet à compter du 3 mars 2026.

En conséquence, l'article des statuts relatif au siège social est adapté afin de refléter cette nouvelle adresse.

2. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont conférés à l'administrateur unique pour accomplir l'ensemble des formalités administratives nécessaires, notamment la publication au Moniteur belge ainsi que la mise à jour auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises et des administrations compétentes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h30.

Fait à Rumillies, le 3 mars 2026.

Réservé
au
Moniteur
belge

Volet B - suite

MOD ODT 19.01

Signature :

Nicolas HOCHEPIED

Administrateur

Signature :

Nicolas DELCOURT

Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/03/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)